

## Résolution du congrès du SNUDI FO 95 réuni le vendredi 1<sup>er</sup> octobre 2021

Le congrès du SNUDI FO 95 s'est réuni ce vendredi 1<sup>er</sup> octobre 2021 avec 75 adhérents présents. Il a discuté de la situation sociale générale, des conditions de travail dans les écoles ainsi que des différentes attaques du gouvernement contre nos droits.

Le gouvernement vient d'annoncer que l'état d'urgence sanitaire serait prolongé jusqu'à l'été 2022 tandis que la loi du 5 août 2021 qui a instauré le passe sanitaire et l'obligation vaccinale pour certaines professions est toujours en vigueur.

**Le congrès du SNUDI FO 95 revendique l'abrogation de cette loi qui ne vise qu'à masquer les politiques de destructions des moyens et services publics de santé depuis des dizaines d'années.**

Le gouvernement prévoit le retour de la réforme de l'assurance chômage au 1<sup>er</sup> octobre 2021 (montant d'allocation diminué jusqu'à 30% au prétexte d'une durée d'indemnisation plus longue) en se servant de « la reprise de l'emploi », ce qui est un leurre puisque les chiffres de l'emploi au second trimestre 2021 indiquent que 58% des embauches étaient des CDD de moins d'un mois ! Dans le même temps, il annonce vouloir également relancer la réforme des retraites, qu'il avait été contraint de suspendre dans le contexte de crise sanitaire mais également suite à la grève massive de 2019–2020.

Les confédérations FO et CGT avec la FSU, Solidaires, FIDL, MNL et UNEF appellent à la grève interprofessionnelle le mardi 5 octobre 2021 pour notamment l'augmentation des salaires et l'abandon définitif des contre-réformes (assurance-chômage et retraites).

**Le congrès du SNUDI FO 95 invite l'ensemble des personnels à se réunir dans les écoles et les établissements, dans les réunions d'informations syndicales, avec le syndicat, à prendre position collectivement, à discuter de la situation et des moyens efficaces pour construire le rapport de force indispensable pour faire reculer le gouvernement et gagner sur nos revendications.**

### Pour l'augmentation générale des salaires !

En 2022, dans le cadre des mesures du Grenelle, 400 millions d'euros sont prévus pour la « revalorisation » des personnels de l'Education nationale.

**260 millions d'euros pour 830 000 enseignants** sont consacrés à la « prime d'attractivité » :

57€ net par mois aux échelons 2 et 3,  
remplacés par 42.75€ à l'échelon 4,  
remplacés par 28.50€ de l'échelon 5 à 9.

Les contractuels toucheront une prime de 27 euros par mois.

Des montants ridiculement faibles en 2022, qui s'ajoutent aux quelques primes accordées en 2021 (comme la faible prime dédiée à l'informatique), et qui excluent toujours une grande partie des personnels !

**37 millions pour la « revalorisation » des AESH**, soit 10€ voire quelques dizaines d'euros en plus par mois. Les AESH ne veulent pas l'aumône mais être reconnus : la reconnaissance passe par un statut de la fonction publique et un vrai salaire pour pouvoir vivre dignement !

Aucune de ces mesures ne répond à nos revendications salariales. 20 % de pouvoir d'achat ont été perdus en 20 ans par les fonctionnaires d'Etat. Les AESH restent toujours sous le seuil de pauvreté.

**Le congrès du SNUDI FO 95, avec sa fédération la FNEC FP-FO, revendique l'ouverture de véritables négociations pour effectuer le rattrapage de 20% de la valeur du point d'indice, sans contrepartie, et l'augmentation immédiate de 183€ (et parfois plus pour certains personnels) comme l'ont obtenue les personnels hospitaliers l'année dernière.**

### **Direction d'école : NON à la loi Rilhac à l'expérimentation Macron**

Avec l'emploi fonctionnel prévu par la **loi Rilhac sur la direction d'école**, le directeur deviendrait un manager des enseignants de son école sans pour autant gagner ni aide administrative, ni décharges supplémentaires, ni protection dans sa fonction, car il sera révocable à tout moment. Cela ne peut que dégrader les relations entre les personnels dans les écoles.

L'expérimentation Macron dans 50 écoles marseillaises (avec le recrutement des enseignants par les directeurs) n'est rien d'autre qu'une expérience de privatisation du service publique d'éducation.

**Le congrès du SNUDI FO 95 exige l'abandon définitif de cette proposition de loi Rilhac et de l'expérimentation Macron. Il invite l'ensemble des collègues à prendre position par l'écriture de motions, par la grève contre ces bouleversements annoncés de l'Ecole.**

### **AESH : pour un vrai salaire, un vrai statut et pour l'abandon des PIAL**

Les **conditions d'emploi des AESH** restent catastrophiques. Les mutualisations se poursuivent dans le cadre **des PIAL**. Partout les personnels AESH manquent et de nombreux élèves se retrouvent sans accompagnement ou avec moins d'accompagnement que les années précédentes.

**Le congrès du SNUDI FO 95 exige la satisfaction des revendications fondamentales pour les AESH : un vrai statut, une vraie formation, un vrai salaire.**

**Il soutient l'appel de la convention nationale réunie le 15 septembre qui appelle les AESH de tous les départements à rejoindre la manifestation parisienne prévue en direction du ministère à l'occasion de l'appel à la grève du 19 octobre.**

### **Non au Grenelle et à toutes les mesures destructrices de notre statut et nos droits !**

La « prime d'attractivité » du Grenelle est utilisée par le Ministre pour s'en prendre dans le même temps au fonctionnement de l'École et de ses personnels en instaurant un « management » digne des entreprises privées : pilotage par les évaluations et accompagnements PPCR permanents, caporalisation par l'instauration d'une hiérarchie intermédiaire (création d'un emploi fonctionnel de directeur d'école, lettre de mission pour créer des fonctions d'enseignants-inspecteurs), part variable en REP+ versée par établissement, par école en fonction de la mise en œuvre des contre-réformes ministérielles...

Avec la loi de transformation de la Fonction Publique en 2019, avec le Grenelle, Macron et son gouvernement veulent clairement engager la **privatisation de l'Ecole**.

**Le congrès du SNUDI FO 95 revendique l'arrêt de toutes les mesures du Grenelle remettant en cause nos droits et notre statut.**

## **Pour l'abrogation des décrets Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations (PPCR)**

Les décrets PPCR modifient profondément le statut des personnels et mettent en cause nombre de garanties statutaires. Ils instaurent le règne du « mérite individuel » et de l'arbitraire (exemple des appréciations Hors Classe données par le DASEN en 2018 sans aucune observation de classe ou inspection par l'IEN) contre les droits collectifs et l'indépendance professionnelle. L'absence de prise en compte, comme critère premier de classement des collègues, de l'ancienneté générale de service dans les campagnes de promotion PPCR est injuste, scandaleuse et profondément préjudiciable pour le calcul de la retraite des ex-instituteurs. Nous réclamons le rétablissement de l'AGS (et pas l'ancienneté comme PE) comme critère premier de classement des collègues promouvables à la Hors Classe.

En échange de quelques points d'indice, PPCR a instauré les RDV de carrière (à la place des « inspections ») mais surtout « l'accompagnement » individuel et collectif généralisé.

*« Tout enseignant bénéficie d'un accompagnement continu dans son parcours professionnel. Individuel ou collectif, cet accompagnement répond à une demande des personnels ou à une initiative de l'administration. »* (extrait du décret PPCR de 2017)

Le congrès du SNUDI FO 95 se positionne en défense des droits collectifs liés à la carrière, pour que tous aient accès au grade et à l'échelon maximal de la grille indiciaire. Il se positionne donc en défense du barème s'appuyant sur l'ancienneté.

**Le congrès du SNUDI FO 95 revendique l'abandon de PPCR, source d'arbitraire et de division entre les personnels !**

## **Inclusion systématique : il faut que ça s'arrête !**

**Nous constatons tous les jours les dégâts de l'inclusion systématique.**

Nous vivons fréquemment dans nos écoles des situations dramatiques et dangereuses en incluant certains élèves en situation de handicap ou en grande difficulté scolaire et/ou comportementale.

De plus en plus souvent, ces élèves ne trouvent pas de place en établissements spécialisés puisqu'au nom de l'inclusion systématique, les structures spécialisées à personnels qualifiés (et donc plus coûteux) sont fermées. Parfois, ils ne sont pas orientés correctement ou la notification MDPH tarde à s'établir, notamment en maternelle. Dans certaines situations, ce sont les parents qui ne donnent pas leur accord pour une orientation.

**Quelle que soit la raison, le résultat est le même : les élèves en situation de handicap se retrouvent en souffrance avec les autres élèves de la classe dans des classes ordinaires ce qui les conduit souvent à adopter des comportements dangereux pour eux-mêmes et/ou pour les autres.**

Tout le monde est perdant : en premier lieu ces élèves, ensuite les enseignants qui ne peuvent plus enseigner et qui sont souvent culpabilisés ou infantilisés par la visite démagogique du P.A.S. , enfin les autres élèves dont les conditions d'apprentissage sont gravement mises en péril et les apprentissages sont empêchés.

**Il faut que ça s'arrête ! Il est urgent d'inverser la tendance.**

Le congrès du SNUDI FO 95 revendique :

- le rétablissement du droit à un enseignement spécialisé pour les élèves dont la situation l'exige, ce qui signifie le retour à une orientation au cas par cas des élèves selon la nature et la situation de handicap
- le rétablissement et la création de tous les postes, structures et établissements en fonction des besoins, ainsi que le retour à une réelle formation des enseignants exerçant dans l'enseignement spécialisé
- l'intégration de tous les personnels AESH dans un corps de la fonction publique d'Etat.

Le congrès rappelle que la hiérarchie (IEN, DASEN, recteur) doit protection à l'ensemble des personnels (protection fonctionnelle).

Le congrès invite les collègues en difficulté à contacter le SNUDI-FO 95 et à saisir le CHSCT en remplissant systématiquement une fiche du Registre Santé Sécurité au Travail (RSST) afin de constituer un dossier pour que le syndicat les aide à obtenir gain de cause (en demandant audience...).

### **Pour le maintien de la liberté pédagogique et pour une vraie formation initiale et continue**

Le congrès du SNUDI-FO 95 rappelle son attachement au principe statutaire fondamental de la liberté pédagogique de chaque enseignant défini par l'article L912-1-1 du code de l'Éducation.

**A l'opposé des plans maths et français dits formation en « constellations »** qui cherchent à faire porter aux personnels -avec pour témoins les CPC- la responsabilité de la critique pédagogique voire comportementale de leurs « pairs », le congrès du SNUDI FO 95 **revendique une vraie formation continue de qualité pour tous les enseignants** (tout type de poste), planifiée suffisamment à l'avance pendant les semaines de classe, répondant aux besoins des collègues, avec les moyens de remplacement correspondants.

De même, la « formation » des professeurs des écoles stagiaires doit être refondue. Le congrès du SNUDI FO 95 réclame la fin de la masterisation et le retour d'une formation rémunérée sans la responsabilité d'une classe.

Il appelle les enseignants à prendre position collectivement pour **ne pas se laisser imposer les visites et observations non souhaitées par les « pairs »** et à saisir le SNUDI FO en cas de pression.

### **Evaluations d'écoles : NON à l'autoflagellation et à la mise au pas des personnels**

Le Conseil d'évaluation de l'Ecole (CEE directement issu de la loi Blanquer « pour une école de la confiance » de 2019) préconise une « autoévaluation » et une « évaluation externe ». Toutes les écoles devraient être évaluées tous les 5 ans, soit 20% par an.

Les « usagers » (parents...) et les « partenaires » (collectivité, associations, entreprises...) participent à cette « auto-évaluation » tandis que les évaluateurs externes annoncés par le CEE à la FNEC FP-FO seraient « un inspecteur qui n'est pas de la circonscription, un directeur d'école d'une autre école, un conseiller pédagogique. Peut-être des enseignants. Dans tous les cas, ils seront formés et devront signer la charte de déontologie. Cette formation donnera lieu à une validation de compétence. »

**Le congrès du SNUDI FO 95 refuse le pilotage par l'évaluation à tous les niveaux. Le congrès exige l'abandon des évaluations d'école, versant collectif de l'accompagnement obligatoire PPCR : une pièce maîtresse parmi les réformes Blanquer.**

**Plus que jamais, il est indispensable de se regrouper, de s'informer et s'organiser. Ce qui fait la force du syndicat... ce sont ses adhérents !**

**Pour développer et renforcer notre syndicat, le congrès invite tous les adhérents à faire connaître le SNUDI FO 95, à diffuser et afficher le matériel FO, à participer aux campagnes du syndicat (pétitions, motions etc.), à participer aux RIS et à faire venir leurs collègues, à faire remonter au syndicat toutes les informations importantes et toutes les questions ou problèmes individuels et collectifs dont ils ont connaissance.**

**Le congrès invite les collègues du département à adhérer et faire adhérer au SNUDI FO 95.**

*Votée à l'unanimité.*

